

Flash Info CGT – CSE n°6



Chers collègues,

CESI-CGT vous propose une information synthétique relative au **CSE du 25 juin 2021** et vous livre sa lecture des débats.

Point COVID



La règle de deux jours par semaine de présence sur site s'applique jusqu'en septembre.

Nous constatons que les conditions sanitaires, aussi bien concernant le ménage que la distribution des masques et de gel hydro alcoolique, sont très disparates selon les régions, car tout est laissé à l'appréciation du DR.

CESI-CGT demande une homogénéisation et un contrôle de la part de la DG. En effet, certains DR rechignent à faire réaliser suffisamment d'heures de ménage, voire ont réduit de moitié leur contrat, **faisant des économies en mettant en danger leurs salariés.**

Redistribution

Suite à de nombreuses remontées de salariés, le CSE a demandé des éclaircissements au sujet du calcul de la redistribution.



CESI-CGT informe la Direction que la formule présentée en CSE est différente et moins avantageuse pour les salariés que celle figurant dans l'accord d'entreprise qu'elle a signée le 20 juin 2012. Dans la même lignée, dans cet accord, une commission de suivi devait être consultée annuellement. **La Direction n'a jamais mis en place cette commission ne respectant pas l'accord signé.**

Les explications fournies par la Direction n'ont pas convaincu les Elus qui ont décidé de faire valoir leur droit de recours à une expertise. La Direction a très mal réagi à cette décision, qualifiant ce recours de défiance, et mettant en balance le refus de toute avancée sociale dans ces conditions.

Questionnaire télétravail

Vous avez été nombreux à répondre au questionnaire, et à souhaiter **l'augmentation de la durée du Télétravail.** La Direction nous indique qu'elle ne sait pas encore comment les résultats de ce questionnaire seront exploités. **CESI-CGT a sollicité à maintes reprises l'ouverture de négociations en vue d'un accord de Télétravail. Nous n'avons pas, à ce jour, été entendus.**



Vous retrouverez l'intégralité du PV sur l'ENT dans la rubrique « Représentants du personnel/Comité social et économique/Les procès-verbaux de 2021 ».

Bonnes vacances à tous !